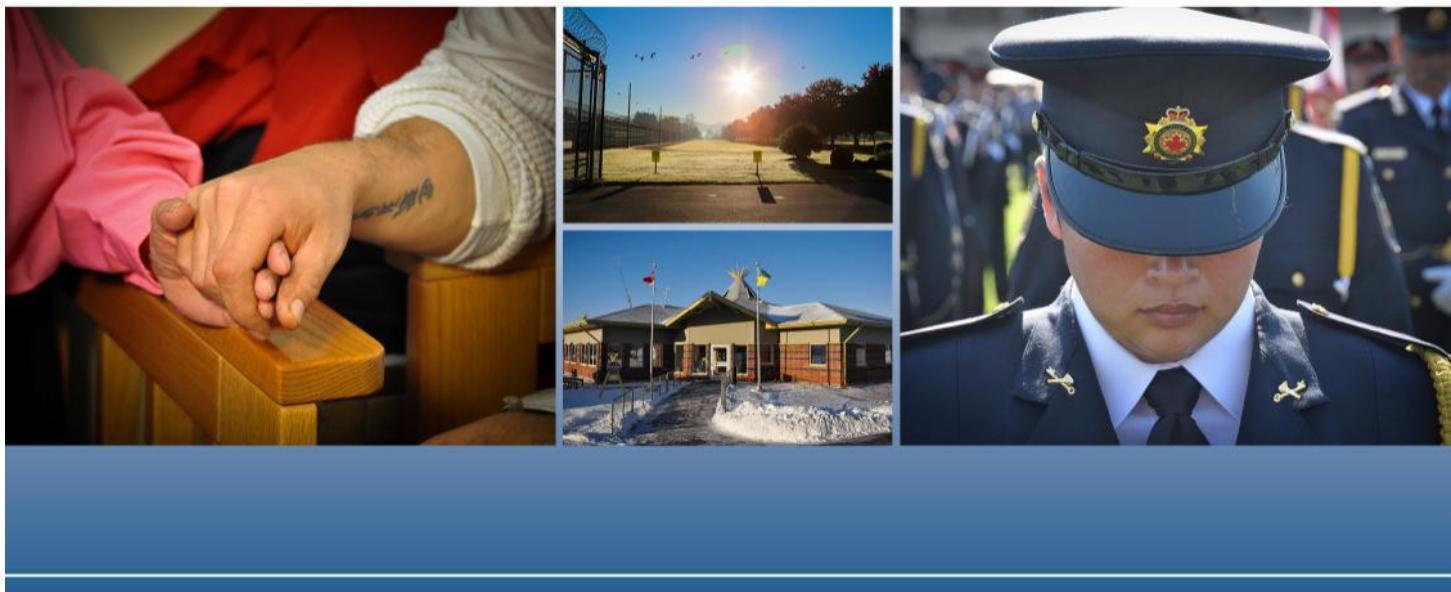


SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.



Rapport financier trimestriel

POUR LE TRIMESTRE AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2022

Table des matières

Introduction.....	3
Méthode de présentation.....	3
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	5
Changements importants aux autorisations.....	5
Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	7
Risques et incertitudes	10
Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes	10
État des autorisations (non vérifié)	12
Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)	13

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction du Service correctionnel du Canada (SCC), tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [budget principal des dépenses, les budgets supplémentaires des dépenses](#), et les rapports financiers trimestriels pour les trimestres terminés le [30 juin 2022](#) et celui [du 30 septembre 2022](#). Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ni d'un examen.

L'objectif du système correctionnel fédéral, comme le définit la loi, est de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité, d'une part, en assurant l'exécution des peines par des mesures de garde et de surveillance sécuritaires et humaines, et, d'autre part, en contribuant, au moyen de programmes appropriés dans les pénitenciers ou dans la collectivité, à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale à titre de citoyens respectueux des lois (*Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, article 3). Une brève description des activités de programme du SCC peut être consultée dans la [partie II du budget principal des dépenses](#) et le [Plan ministériel 2022-2023](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. [L'état des autorisations](#) joint à ce rapport traite des autorisations de dépenser accordées par le Parlement et mises à la disposition de l'organisation, conformément au [budget principal des dépenses](#) pour l'exercice 2022-2023, au titre duquel une première avance de crédits provisoires a été octroyée le 31 mars 2022¹ et le solde des crédits, le 24 juin 2022². Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le ministère ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le SCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le SCC dispose d'un Fonds renouvelable (CORCAN) compris dans les autorisations législatives budgétaires figurant dans [l'état des autorisations](#) ci-joint. CORCAN est chargé de contribuer à la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants dans la société canadienne en fournissant des possibilités d'emploi et de

¹ Attribués par décret C. P. [2022-0319](#).

² Attribués par décret C. P. [2022-0834](#).

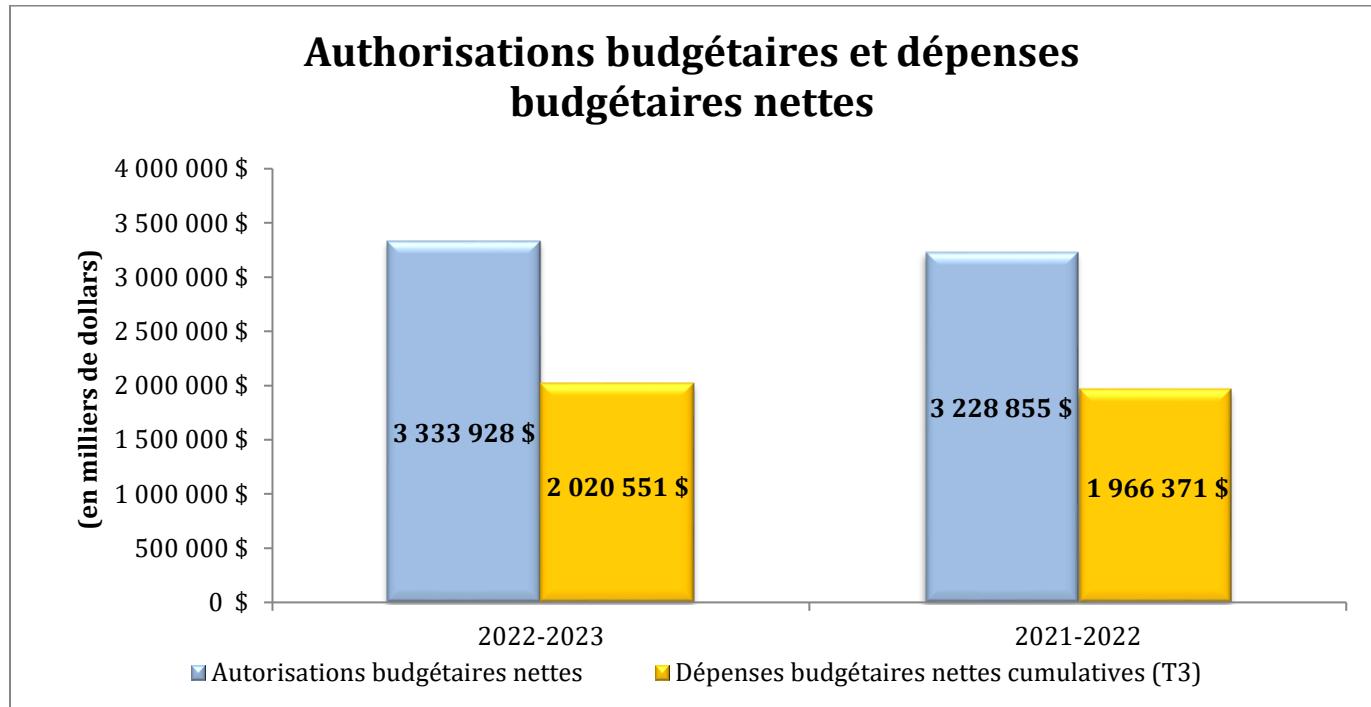
formation aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et, pendant de brèves périodes, aux délinquants mis en liberté dans la collectivité. Une autorisation permanente continue du Parlement permet à CORCAN d'effectuer des paiements à partir du Trésor afin de couvrir le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations et le financement temporaire des déficits d'exploitation accumulés, jusqu'à concurrence d'un montant global accumulé de 20 millions de dollars. C'est dans le budget supplémentaire des dépenses (A) 2020-2021³, que cette limite, qui était de 5 M\$, fut augmentée. Cette augmentation a été demandée à la suite d'une réduction du chiffre d'affaires et des activités découlant de la pandémie de COVID-19. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5 millions de dollars.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) dispose également d'une autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit (RNC) qui n'est actuellement utilisée que pour les transactions avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). Le total lié à l'autorisation de RNC pour 2022-2023 s'élève à 3,9 millions de dollars, ce qui permet au SCC de facturer à la CLCC des services de gestion de l'information et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement intégral des coûts différentiels. Dans le présent rapport, les autorisations de RNC sont déduites du crédit 1 du SCC, dépenses de fonctionnement.

³ Émis au moyen du décret C. P. [2020-510](#) le 26 juin 2020.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le graphique ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations budgétaires totales et les dépenses budgétaires nettes en date du 31 décembre 2022 et du 31 décembre 2021 pour l'ensemble des autorisations de fonctionnement, de dépenses en capital et de dépenses législatives du SCC.



Changements importants aux autorisations

Comme l'indique [l'état des autorisations](#) pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2022, les autorisations totales du SCC ont **augmenté de 105,1 millions de dollars, soit une hausse de 3,3 %**, pour l'exercice en cours par rapport à l'exercice précédent.

Crédit pour dépenses de fonctionnement

Le crédit pour dépenses de fonctionnement du SCC a **augmenté de 63,3 millions de dollars, soit une hausse de 2,3 %**, par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2021, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 102,7 millions de dollars** liée au financement des recours collectifs ;
- Une **augmentation de 24,9 millions de dollars** pour la *Transformation du système correctionnel fédéral* (projet de loi C-83) ;
- Une **augmentation de 19,9 millions de dollars** pour le financement lié aux variations des prix (inflation) et du volume des biens et services achetés ;

- Une **augmentation de 13,8 millions de dollars** pour le financement approuvé pour le Soutien au Service correctionnel du Canada (Budget 2020) ;
- Une **augmentation de 11,3 millions de dollars** du financement provenant du report du budget de fonctionnement ;
- Une **augmentation de 1,1 million de dollars** liée au report du financement inutilisé de 2020-2021 réservé à l'initiative Solutions innovatrices Canada ;
- Une **augmentation de 1,1 million de dollars** liée à l'Initiative sur la modernisation des applications ;
- Une **augmentation de 0,7 million de dollars** liée au financement des services de santé mentale et des fermes de CORCAN (Budget 2018) ;
- Une **diminution de 96,7 millions de dollars** pour alléger les pressions financières liées à la COVID-19 ;
- Une **diminution de 8,0 millions de dollars** pour le remboursement de la portion financée des augmentations des conventions collectives ;
- Une **diminution de 3,6 millions de dollars** pour la réduction des dépenses de voyages (Budget 2021) ;
- Une **diminution de 3,1 millions de dollars** liée au transfert de fonds à Services partagés Canada pour les Opérations TI du gouvernement (Budget 2021) ;
- Une **diminution de 0,4 million de dollars** liée au transfert de fonds à la Gendarmerie royale du Canada pour les Services de vérification des dossiers par les forces de l'ordre ;
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** liée au transfert de fonds à Services partagés Canada pour un transfert permanent lié à la Révision des services administratifs ;
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** du financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Crédit pour dépenses en capital

Le crédit pour dépenses en capital du SCC a **augmenté de 32,7 millions de dollars, soit une hausse de 14,4 %**, par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2021, hausse attribuable aux changements suivants :

- Une **augmentation de 24,7 millions de dollars** liée au report des fonds inutilisés de 2020-2021 pour la réalisation de projets d'immobilisations ;
- Une **augmentation de 6,7 millions de dollars** du financement provenant du report du budget d'immobilisations ;
- Une **augmentation de 1,3 million de dollars** liée à l'initiative de Transformation de la gestion financière.

Autorisations législatives budgétaires

Les autorisations législatives budgétaires du SCC **ont augmenté de 9,1 millions de dollars, soit une hausse de 3,5 %** par rapport aux autorisations à la fin de décembre 2021, hausse attribuable au cumulatif net des changements suivants :

- Une **augmentation de 10,0 millions de dollars** liée à l'allocation pour la contribution de l'employeur aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés ;
- Une **augmentation de 1,6 million de dollars** de dépenses associées aux produits de l'aliénation de biens excédentaires de l'État ;
- Une **diminution de 2,5 millions de dollars** découlant d'un prélèvement sur l'autorisation du fonds renouvelable de CORCAN.

Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires nettes depuis le début de l'exercice **a augmenté de 54,2 millions de dollars, soit une hausse de 2,8 %**, principalement en raison des facteurs suivants :

- Les dépenses pour le personnel **ont augmenté de 6,1 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 11,6 millions de dollars** en raison de l'augmentation de la dotation du personnel pour les recours collectifs, de l'augmentation des taux à la suite des négociations collectives et du retour au travail des employés en congé sans solde en raison de l'obligation de vaccination pour les fonctionnaires fédéraux ;
 - Une **augmentation de 10,2 millions de dollars** en cotisations de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés. Le montant sera ajusté en fin d'exercice selon les dépenses salariales totales ;
 - Une **augmentation de 4,6 millions de dollars** attribuable à l'augmentation des dépenses des Commissions des accidents du travail (CAT) ;
 - Une **diminution de 9,3 millions de dollars** suite aux indemnisations payées l'année dernière aux employés pour les dommages causés par le système Phénix et la mise en œuvre tardive des clauses financières des conventions collectives ;
 - Une **diminution de 8,3 millions de dollars** en dépenses salariales, liées aux primes à la signature payées l'année dernière après la ratification des conventions collectives pour 2020-2021 ;
 - Une **diminution de 2,7 millions de dollars** en paiements rétroactifs à la suite de la ratification des conventions collectives de 2020-2021.
- Les dépenses en matière de transport et de communications **ont augmenté de 3,7 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 2,8 millions de dollars** des frais de déplacement des fonctionnaires, principalement attribuable à l'assouplissement des restrictions de voyages liées à la COVID-19 ainsi que les restrictions à l'accès aux sites ;

- Une **augmentation de 0,9 million de dollars** pour les services de communication des données principalement en raison des factures traitées plus tôt cet exercice qu'au dernier exercice.
- Les dépenses en services professionnels et spéciaux **ont augmenté de 14,4 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 5,8 millions de dollars** des dépenses pour les centres résidentiels communautaires, attribuable au nombre réel de jours-lits utilisés ;
 - Une **augmentation de 5,2 millions de dollars** en frais d'acquisition et de contrat avec Services publics et Approvisionnement Canada en raison de la reprise des projets de construction qui ont été arrêtés ou retardés l'an dernier, en réponse à la COVID-19 ;
 - Une **augmentation de 3,0 millions de dollars** en services de consultation en gestion pour les contrats de service énergétiques de l'Initiative des bâtiments fédéraux ;
 - Une **augmentation de 1,4 million de dollars** en frais de formation et frais correctionnels principalement en raison des factures traitées plus tôt cet exercice qu'au dernier exercice ;
 - Une **diminution de 1,0 million de dollars** en services juridiques principalement en raison des factures traitées plus tard cet exercice qu'au dernier exercice.
- Les frais de location **ont diminué de 3,2 millions de dollars** pour la location de bâtiment à bureaux et résidentiels principalement en raison des factures traitées plus tard cet exercice qu'au dernier exercice ;
- Les frais de réparation et entretien **ont augmenté de 5,0 millions de dollars** principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 4,1 millions de dollars** pour l'achat d'autres équipements, principalement en raison de l'entretien du matériel de sécurité-incendie ;
 - Une **augmentation de 0,9 million de dollars** pour l'entretien d'édifices institutionnels.
- Les dépenses en services publics, matériaux et fournitures **ont augmenté de 17,4 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **augmentation de 5,0 millions de dollars** pour les services publics principalement attribuable à l'augmentation des coûts en gaz naturel, en électricité et pour l'élimination des déchets ;
 - Une **augmentation de 3,9 millions de dollars** en achat de médicaments, principalement ceux contre l'hépatite C, afin de maintenir un stock adéquat pour les besoins opérationnels ;
 - Une **augmentation de 3,9 millions de dollars** pour les stocks alimentaires aux détenus principalement attribuable à la hausse des coûts ;
 - Une **augmentation de 1,7 million de dollars** pour le carburant, principalement en raison de la hausse des coûts ;
 - Une **augmentation de 1,7 million de dollars** pour l'indemnité de chaussures, versée une année sur deux ;
 - Une **augmentation de 1,2 million de dollars** en uniformes pour assurer un stock suffisant afin de soutenir les activités opérationnelles.
- Les dépenses liées à l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages **ont augmenté de 20,3 millions de dollars** principalement en raison des projets de construction qui ont été interrompus ou retardés au cours du dernier exercice en réponse à la COVID-19.

- Les paiements de transfert **ont augmenté de 1,7 million de dollars** principalement en raison d'une entente de contribution signée avec un organisme sans but lucratif local en octobre 2021 et qui répond aux critères du Programme national de contribution en matière d'infrastructure du SCC.
- Les autres subventions et paiements **ont diminué de 3,4 millions de dollars**, principalement en raison des changements suivants :
 - Une **diminution de 2,1 millions de dollars** en paiements découlant d'ordonnances judiciaires ;
 - Une **diminution de 1,8 million de dollars** en règlements à l'amiable ;
 - Une **augmentation de 0,5 million de dollars** des avances salariales d'urgence.
- Une **augmentation de 0,8 million de dollars** dans le revenu net en vertu d'un crédit du SCC avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada.
- Une **augmentation nette de 6,8 millions de dollars** pour les revenus de CORCAN, attribuable à l'augmentation des prix de vente, l'amélioration des activités dans les établissements ainsi qu'à la réouverture progressive de l'économie en général.
- Une **diminution de 0,2 million de dollars** pour les autres projets standard.

(en millions de dollars)

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifié)	Comparaison annuelle	Comparaison trimestrielle
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2021-2022	1 966,4	673,3
Dépenses budgétaires nettes totales pour 2022-2023	2 020,6	717,6
Écart	54,2	44,3
Explication des écarts par article courant		
Personnel	6,1	16,0
Transports et communications	3,7	0,9
Services professionnels et spéciaux	14,4	2,3
Location	(3,2)	(0,4)
Réparation et entretien	5,0	1,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	17,4	6,2
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	20,3	16,3
Paiements de transfert	1,7	0,4
Autres subventions et paiements	(3,4)	1,1
Revenus nets en vertu d'un crédit	(0,8)	(0,4)
Recettes de CORCAN	(6,8)	(1,7)
Autres articles courants	(0,2)	2,5
Total	54,2	44,3

Risques et incertitudes

Le [Plan ministériel 2022-2023](#) explique l'environnement actuel des risques et les principaux secteurs de risque pouvant affecter la réalisation des résultats stratégiques du SCC.

Le gouvernement fédéral a cessé le 20 juin 2022 d'exiger que ses fonctionnaires et ses fournisseurs puissent présenter une preuve de vaccination. Aussi, depuis le 27 juin 2022, il n'est plus nécessaire de présenter une preuve de vaccination pour effectuer une visite en établissement. Ses efforts pour prévenir et contrôler les infections se poursuivent, le SCC continuera à suivre les consignes des autorités de santé publique nationales, provinciales et locales. Le SCC entend relever les défis financiers existants et continuer de travailler à un plan de modernisation sur la période de planification de trois ans. En 2020-2021, le SCC a stabilisé son Système ministériel de gestion financière (SMGF) au moyen d'une mise à niveau technique Oracle; en 2022-2023, il continuera d'appliquer ses plans pour la modernisation future du SMGF au moyen d'une solution d'hébergement de contenu SAP.

Le SCC continue d'avoir des problèmes avec le système de paie Phénix. En raison de la complexité de ses effectifs et de la nature opérationnelle de l'organisation, le SCC a dû composer avec un nombre élevé de problèmes touchant la rémunération. Le SCC travaille sans relâche à l'interne, ainsi qu'avec des intervenants externes pour résoudre ces problèmes.

Les risques particuliers du SCC, tels qu'ils sont décrits dans le [Plan ministériel 2022-2023](#), sont le profil de plus en plus complexe et diversifié de la population de délinquants, le maintien des niveaux requis de sécurité opérationnelle dans les établissements et dans la collectivité, l'incapacité de mettre en œuvre son mandat et d'assurer la viabilité financière et la modernisation de l'organisation, la perte possible de l'appui des partenaires qui fournissent des services essentiels et des ressources aux délinquants, le maintien de la confiance du public envers le système correctionnel fédéral et le maintien d'un milieu de travail sûr, sécuritaire, sain, respectueux et axé sur la collaboration tel qu'établi par ses obligations juridiques et politiques, sa mission et son énoncé des valeurs.

Le SCC a mis en place des stratégies d'atténuation des risques pour faire face à ceux qui ont été mentionnés. L'approche intégrée permet au SCC de gérer les défis liés aux risques, d'assurer sa viabilité opérationnelle et de remplir son mandat.

Changements importants aux activités, au personnel et aux programmes

Dès le début de la pandémie, le Service correctionnel du Canada (SCC) a mis en place des mesures rigoureuses de prévention et de contrôle des infections au sein de ses unités opérationnelles. Plus de 77,0 % de la population carcérale a complété leur première série de vaccins contre la COVID-19 et 24,1 % ont reçu une dose de rappel au cours des six derniers mois. Puisque la situation s'est stabilisée, le SCC reprend graduellement les visites des détenus avec les mesures de santé publique appropriées en place.

CORCAN, organisme de service spécial du SCC, gère un fonds renouvelable avec l'autorisation de dépenser ses revenus. En raison des mesures relatives à la COVID-19, CORCAN n'a pas pu fonctionner

dans des conditions normales. Par conséquent, la limite de prélèvement de CORCAN est passée à 20,0 millions de dollars après l'approbation du Conseil du Trésor. Cette limite diminuera graduellement jusqu'en 2025-2026, après quoi elle reviendra au seuil initial de 5,0 millions de dollars.

Le SCC a reçu des investissements importants par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne (2018) afin de rehausser les services de santé mentale pour les délinquants, et appuie les modifications visant à transformer le système correctionnel fédéral, en particulier en soutien au projet de loi C-83. Le projet de loi C-83 — *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et une autre loi* — a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Les modifications visent à éliminer l'isolement préventif et disciplinaire et à instaurer un nouveau modèle correctionnel comprenant le recours aux unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus qui ne peuvent être gérés de façon sécuritaire au sein de la population carcérale régulière. Le SCC poursuit ses efforts en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'infrastructure, à élaborer des politiques ainsi qu'à embaucher et à former le personnel pour assurer le fonctionnement des UIS. Le financement pour ces initiatives augmente progressivement sur une période de cinq ans pour se stabiliser à l'exercice financier 2024-2025.

Le changement suivant a été apporté au personnel de la haute direction, à compter de décembre 2022 :

- Kathy Neil a été nommée sous-commissaire adjointe des opérations correctionnelles, région des Prairies.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Anne Kelly,
Commissaire

Original signé par

Tony Matson,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
27 février 2023

État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	<i>Exercice financier 2022-2023</i>			<i>Exercice financier 2021-2022</i>		
	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022*	Crédits utilisés au cours du trimestre se terminant le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	2 808 162	590 061	1 741 671	2 744 823	572 026	1 717 814
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	(2 736)	(3 943)	363	(1 985)
Dépenses nettes de fonctionnement	2 804 219	590 061	1 738 935	2 740 883	572 389	1 715 829
Crédit 5 – Dépenses en capital						
	260 118	56 303	95 856	227 457	32 224	69 524
Autorisations législatives budgétaires						
Dépenses brutes de CORCAN	109 527	24 000	67 798	108 388	23 316	66 887
Revenus bruts de CORCAN	(109 731)	(17 400)	(75 847)	(106 106)	(15 719)	(69 078)
Dépenses nettes de CORCAN (Revenus)	(204)	6 600	(8 049)	2 282	7 597	(2 191)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	2 562	15	76	1 006	5	24
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	267 233	64 573	193 719	257 227	61 062	183 185
Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	-	14	14	-	-	-
	269 795	64 602	193 809	258 233	61 067	183 209
Autorisations budgétaires totales	3 333 928	717 566	2 020 551	3 228 855	673 277	1 966 371
Autorisations non budgétaires	45	-	-	45	-	-
Autorisations totales	3 333 973	717 566	2 020 551	3 228 900	673 277	1 966 371

Des renseignements supplémentaires sont fournis à la page suivante.

*N'inclus que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Note: À la période se terminant le 31 décembre 2022 l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, de cette somme aucun montant n'a été utilisé, ce qui laisse un solde résiduel de 20,0 millions de dollars. À titre comparatif, à la fin du mois de décembre 2021, l'autorisation de CORCAN de prélever des fonds au-delà de ses revenus était de 20 millions de dollars, dont 5,7 millions avait été utilisé et un financement de 14,3 millions était alors disponible.

Dépenses organisationnelles budgétaires par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice financier 2022-2023			Exercice financier 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	2 126 739	499 540	1 485 893	2 101 152	483 520	1 479 841
Transport et communications	25 674	6 344	16 221	13 546	5 414	12 549
Information	467	205	381	273	120	263
Services professionnels et spéciaux	577 179	107 695	298 711	449 907	105 380	284 278
Location	49 677	6 662	20 635	25 992	7 049	23 829
Réparation et entretien	26 877	6 604	18 925	31 442	5 524	13 909
Services publics, fournitures et approvisionnements	212 501	41 004	106 862	268 344	34 831	89 439
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages*	146 090	32 558	55 912	107 265	16 273	35 650
Acquisition de matériel et d'outillage*	100 561	10 199	18 414	116 497	7 906	18 780
Paiements de transfert	720	1 212	2 496	120	810	829
Autres subventions et paiements	181 117	22 943	74 684	224 366	21 806	78 067
Dépenses budgétaires nettes totales	3 447 602	734 966	2 099 134	3 338 904	688 633	2 037 434
Moins les recettes affectées aux dépenses (Revenus)						
Revenus nets en vertu d'un crédit	(3 943)	-	(2 736)	(3 943)	363	(1 985)
CORCAN	(109 731)	(17 400)	(75 847)	(106 106)	(15 719)	(69 078)
Total des revenus affectés aux dépenses	(113 674)	(17 400)	(78 583)	(110 049)	(15 356)	(71 063)
Dépenses budgétaires nettes totales	3 333 928	717 566	2 020 551	3 228 855	673 277	1 966 371

*Ces dépenses représentent principalement les dépenses du crédit 5 (Capital).